

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 19 décembre 1835

183

3^e Division
1^{er} Bureau
Beaux Arts
Académie
de France
à Rome.

Monsieur le Directeur et M^{rs}
Ewart Musicien Pensionnaire à
l'Académie de France à Rome, a écrit
à M^{rs} le Ministre pour demander
l'autorisation de revenir à Paris, et d'y
toucher sa Pension à compter du 1^{er}
Janvier 1836.

Son Excellence n'a pas cru devoir
accueillir cette demande. Seulement afin
de ne pas faire à M^{rs} Ewart une
application trop rigoureuse des Règlements
Son Excellence a décidé le 30 Novembre
dernier que si des affaires vraiment
indispensables obligeraient ce Pensionnaire
à s'absenter pour quelques temps et à
renoncer ainsi à son traitement, ce traitement
pourrait être rétabli à partir du jour où
M^{rs} Ewart rentrerait dans les
conditions du Règlement.

Agrez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la plus
distinguée
Pour Le Chef de la 3^e Division
en l'ougi: le Chef du 1^{er} Bureau
- *Thouvenot*

M^{rs} le Directeur de l'Académie de France, à Rome